



Parade du samedi 1^{er} juin • 15^H-17^H

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX PLAISANCIERS



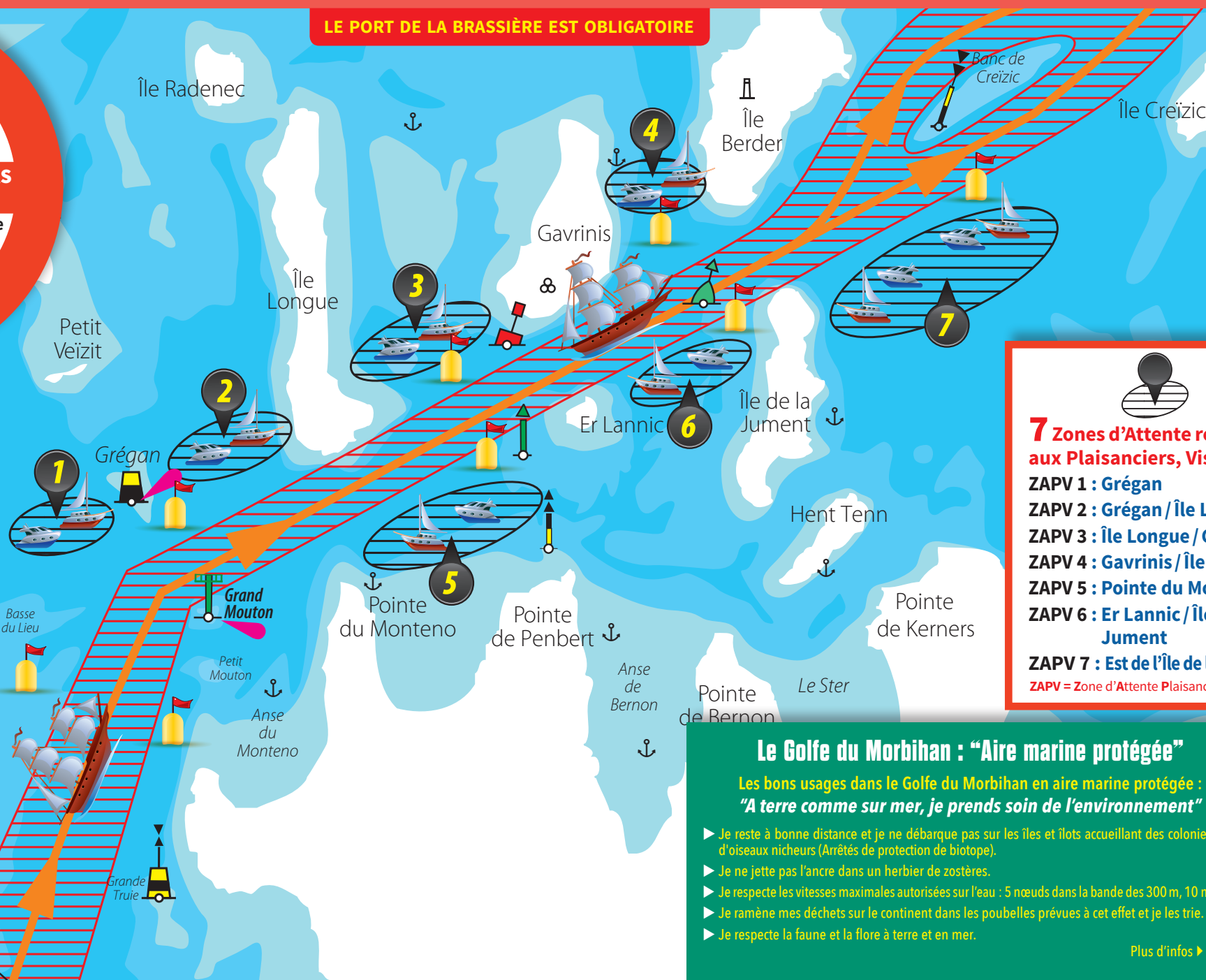
#samediugolfe

LE PORT DE LA BRASSIÈRE EST OBLIGATOIRE

**Chenal réservé
aux bateaux inscrits
à la Semaine du Golfe**

**INTERDIT AUX PLAISANCIERS
de 15^H00 à 17^H00**

Balisage renforcé par des bouées de
régate. Les Zones d'Attente Plai-
sanciers Visiteurs (ZAPV) sont à
l'extérieur de l'alignement
des bouées.



**7 Zones d'Attente réservées
aux Plaisanciers, Visiteurs :**

ZAPV 1 : Grégan

ZAPV 2 : Grégan / Île Longue

ZAPV 3 : Île Longue / Gavrinis

ZAPV 4 : Gavrinis / Île Berder

ZAPV 5 : Pointe du Monteno

ZAPV 6 : Er Lannic / Île de la

Jument

ZAPV 7 : Est de l'Île de la Jument

ZAPV = Zone d'Attente Plaisanciers Visiteurs

Le Golfe du Morbihan : "Aire marine protégée"

Les bons usages dans le Golfe du Morbihan en aire marine protégée :
"A terre comme sur mer, je prends soin de l'environnement"

- ▶ Je reste à bonne distance et je ne débarque pas sur les îles et îlots accueillant des colonies d'oiseaux nicheurs (Arrêtés de protection de biotope).
- ▶ Je ne jette pas l'ancre dans un herbier de zostères.
- ▶ Je respecte les vitesses maximales autorisées sur l'eau : 5 nœuds dans la bande des 300 m, 10 nœuds ailleurs.
- ▶ Je ramène mes déchets sur le continent dans les poubelles prévues à cet effet et je les trie.
- ▶ Je respecte la faune et la flore à terre et en mer.

Plus d'infos ▶

